



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 98869

Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des agents du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) de Guyane. Privés de locaux depuis le début du mois de juin 2016, ils ont été contraints d'assurer dès le 1er septembre 2016 l'accueil de plus de 600 familles dans les locaux du rectorat avant de déménager dans les anciens bureaux de l'ONISEP, pourtant abandonnés en raison de problèmes d'hygiène et de sécurité. Leur proposition de poursuivre leurs activités au rectorat ayant été refusée, ils ont alors décidé d'exercer leur droit de retrait. Malheureusement il ne s'agit là que d'un énième épisode de l'abandon administratif dans lequel le CASNAV fonctionne depuis des années. Aussi il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui seront mises en place pour, d'une part, accueillir les familles dans des conditions optimales de sécurité et, d'autre part, garantir les droits des agents du CASNAV.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98869

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8062

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)